

Interpellation Régis Courdesse

Utilisation du bois pour l'agrandissement de la HEIG-VD

La Feuille des avis officiels du 3 novembre 2009 a appris aux Vaudois que le Conseil d'Etat avait accordé un crédit d'étude de 400'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains. Le coût de l'extension est d'environ 15 millions de francs et sa mise en service est prévue pour la rentrée 2012.

Ce crédit d'étude vise à étudier les possibilités d'extension du bâtiment sis à la Route de Cheseaux où se situe la plus grande partie des surfaces existantes de la HEIG-VD.

Le mode de mise en œuvre pour la réalisation de ce projet est un "concours d'étude et de réalisation", soit un concours d'entreprise totale. A la fin de la procédure de mise au concours, il y aura un avant-projet et une offre d'entreprise totale pour la réalisation.

Dans un souci d'utilisation des ressources naturelles indigènes, il est important que le cahier des charges du concours mentionne très clairement que l'utilisation du bois est primordiale et essentielle.

En effet, le risque existe que notre "béton" et notre "pétrole" renouvelables soient mis de côté, aussi bien pour la construction que pour le chauffage. Certaines expériences passées, à Marcellin et à Grange Verney, ont démontré que le bois était mal noté, voire carrément oublié dans le processus de construction.

Or, quand on sait, par exemple, que les réserves vaudoises autorisées de gravier nécessaire à la fabrication du béton sont d'environ 7 à 9 ans, soit largement inférieures aux réserves de pétrole et de gaz, il paraît particulièrement intelligent de choisir les ressources renouvelables de nos forêts pour faire des constructions durables. En plus, contrairement à la fabrication du béton qui produit du CO_2 , le bois stocke celui-ci et, dans le contexte du sommet de Copenhague, cet argument est porteur !

Dans cette perspective, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. De façon générale, eu égard à l'exemplarité de l'Etat, le Conseil d'Etat ne trouve-t-il pas indispensable que la filière du bois, ressource vaudoise, soit prioritaire dans les constructions projetées par l'Etat ou subventionnées par lui?
- 2. Dans le cas particulier de l'agrandissement de la HEIG-VD, le Conseil d'État, par ses services projeteurs ou constructeurs (SIPAL,...), ne devrait-il pas inclure dans le cahier des charges du concours que l'utilisation du bois est primordiale et essentielle?
- 3. Enfin, il serait important qu'il y ait dans le jury du concours un spécialiste reconnu de la construction en bois et un spécialiste en énergies renouvelables. Le Conseil d'Etat peut-il souscrire à cette affirmation?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Froideville, le 9 décembre 2009

Régis Courdesse, député

(Pas de développement)